



Vol de moto hors de son garage habituel

Par **master2**, le **02/05/2008 à 10:44**

Bonjour, rnrnJe viens de me faire voler ma moto et l'assurance me demande pourquoi elle a été volée près de chez moi alors chez moi j'ai un garage.rnrnIl y a à peu près 500 m entre chez moi et donc le garage et le lieu du vol.rnrnL'assurance peut elle se servir de ce fait pour refuser mon indemnisation ?rnrnD'avance, merci

Par **jeetendra**, le **02/05/2008 à 11:47**

bonjour, le fait que votre moto ait été volé à 500 mètres de votre domicile ne peut servir de prétexte à l'assureur pour qu'il ne vous indemnise pas si vous avez souscrit à l'option vol dans votre assurance, cordialement